

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars le Conseil municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Christelle BOUCAUD, Maire d'AGONAC.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRÉSENTS : Mme BOUCAUD Christelle, M. AUJOUX David, Mme BOUTHIER Séverine, M. BOUTHIER Serge, M. COURTEY François, Mme DUBOS Eve, Mme JERVAISE Marie-Christine, Mme LUQUAIN Bernadette, Mme MARIN Florence, Mme PAPON Nathalie, M. RANQUET Patrice, M. NADE Stéphane M. RONGIERAS Miche M. LANDUYT Éric .

Absents : Mme MEUNIER Caroline M. DA CRUZ Guy, M. COUSTILLAS, M. GAILLARD, Mme DEWANCKER Aude,

Convocation du 19 mars 2018

Secrétaire de séance : Mme LUQUAIN Bernadette.

Ordre du jour :

Session ordinaire

1. ...Approbation du PV de la réunion du 23 janvier 2018
2. ...Information sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT
3. ...Demande de subvention au titre du LEADER pour les abords de la place du 11 novembre
4. ...Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation des abords de la nouvelle école maternelle
5. ...Organisation des TAP à la rentrée 2018
6. ...Nom des rues suite à la numérotation du Lyonnet
7. ...Modification des compétences du Grand Périgueux
8. ...Vote du compte administratif et compte de gestion 2017 de la Commune
9. ...Vote du compte administratif et compte de gestion 2017 du service assainissement
10. .Convention de mise à disposition de terrains pour les bornes semi-enterrées

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau Conseil municipal se réunira pour le vote des budgets soit le 04 ou le 09 avril du fait que les dotations ne soient pas encore en ligne.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2018

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 23 janvier 2018.

2. Information sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Néant

3. Demande de subvention au titre du LEADER pour les abords de la place du 11 novembre

Madame le Maire explique qu'elle souhaite déposer une demande de subvention au titre du LEADER pour l'aménagement de la place du 11 novembre en lien avec l'aménagement des abords de la future école maternelle.

L'estimation des travaux de cette place d'un montant de 145 000 €

Ces travaux pourraient être financés de la façon suivante :

Subvention DETR	29 000 €
LEADER	25 000 €
Région	29 000 €
Fonds propres	33 000 €
Département	29 000 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette demande de subvention.

4. Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation des abords de la nouvelle école maternelle

Madame le Maire rappelle informe qu'elle souhaite déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour sécuriser l'aménagement des abords de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer ce dossier

5. Organisation des TAP pour la rentrée 2018

Madame le Maire fait état de la réunion du comité de pilotage constitué d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, de représentants du personnel et d'élus.

Après en avoir délibéré, **1 ABSENTION et 13 voix POUR**, le Conseil municipal **DECIDE** de maintenir la semaine scolaire à 4.5 jours tant que le fonds d'amorçage sera maintenu.

6. Noms des rues suite à la numérotation du Lyonnet

Monsieur COURTEY Adjoint à la voirie fait état de la numérotation du Lyonnet abordée lors du Conseil municipal du 06 septembre 2016.

Une présentation publique de ces travaux a été faite à la population intéressée le 12 octobre 2016.

<i>Allée du Cluzeau Haut</i>	<i>La Ruffinie</i>
<i>Allée du Pigner Haut</i>	<i>Lannerie</i>
<i>Avenue de Brantôme</i>	<i>Le Timbre</i>
<i>Bosquely</i>	<i>Les Cadagnes</i>
<i>Chemin de Borie Vieille</i>	<i>Maret</i>
<i>Chemin de la Bourgeade</i>	<i>Route d'Agonac</i>
<i>Chemin de la Feuillade</i>	<i>Route de Bourbou</i>

<i>Chemin de Lascouleyrias</i>	<i>Route de Labrousse</i>
<i>Chemin de Petit Sanet</i>	<i>Route de Paradol</i>
<i>Chemin de Puydegand</i>	<i>Route de Pouliquet</i>
<i>Chemin de Puypouzy</i>	<i>Route de Saint-Front d'Alemps</i>
<i>Chemin des Gavis</i>	<i>Route de Saleuil</i>
<i>Chemin des Gondies</i>	<i>Route de Sanet</i>
<i>Chemin du Bois de Chaban</i>	<i>Route de Virolas</i>
<i>Chemin du Cluzeau Bas</i>	<i>Route des Broudissoix</i>
<i>Chemin du Lavoir</i>	<i>Route des Rebières</i>
<i>Fontroubade</i>	<i>Route du Cluzeau</i>
<i>Hautefaye</i>	<i>Route du Lac Lagraule</i>
<i>Impasse du Lyonnet Bas</i>	<i>Route du Lyonnet</i>
<i>Impasse du Lyonnet Haut</i>	<i>Route du Pigner Bas</i>
	<i>Veynas</i>

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, VALIDE** les différents noms de rues qui pourront être modifiés en fonction des remarques faites suite à la réglementation concernant l'adressage.

Les frais et formalités engendrés par cette numérotation sont à la charge de la collectivité la dépense a était inscrite au BP 2017 et reportée dans les restes à réaliser de 2018.

7. Modification des compétences du Grand Périgueux

Madame le Maire fait lecture des deux demandes concernant la demande de modification des compétences du Grand Périgueux.

La première concerne les aides au développement sportif et culturel :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

- D'accepter le transfert au Grand Périgueux de la compétence :

« Compétence en matière d'Aide au développement sportif et culturel :

1/ En matière sportive, et afin d'assurer le développement de la pratique sportive sur le territoire communautaire, la communauté d'agglomération le Grand Périgueux peut :

- apporter une aide financière par le versement de subventions à des associations sportives ou sociétés remplissant la mission d'intérêt général relevant d'actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (tel que défini au 2 de l'article R113-2 du code du sport) à l'échelle communautaire

- apporter une aide financière à un sportif de haut niveau nommément désigné et ayant des attaches communautaires, par la conclusion de contrat de partenariat d'image permettant un plus grand rayonnement de l'agglomération sur et au-delà de son territoire.

2/ En matière culturelle, la communauté d'agglomération le Grand Périgueux peut apporter une aide financière par le versement de subventions à des associations pour l'organisation de manifestations à

vocation culturelle. Cette aide financière sera liée à la compétence développement touristique et permettra par une meilleure communication et une amélioration de l'accueil de faire connaître et apprécier le territoire de l'agglomération à l'extérieur de son territoire. »

Le deuxième concerne les abris voyageurs liés au transport public routier :

Le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le transfert de la compétence « Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs pour les services de transport relevant de sa compétence.

8. Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2017 pour la Commune

Présentation du compte administratif général par M RANQUET adjoint au Maire chargé des finances

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat global à reporter
Investissement	- 14 071.09 €		- 169 760.02 €	-183 831.11 €
Fonctionnement	312 929.38 €	121 541.09 €	181 137.84 €	372 526.13 €
TOTAL	298 858.29 €	121 541.09 €	11 377.82 €	188 695.02 €

Le Conseil municipal,

Vu le rapport de M. RANQUET, adjoint au Maire en charge des finances

Madame le Maire se retire au moment du vote

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de donner acte à Madame le Maire de la présentation faite du compte administratif 2017 du budget principal,

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

- de voter et d'arrêter les résultats définitifs 2017

9. Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2017 pour le service assainissement

Présentation du compte administratif du service assainissement par M RANQUET adjoint au Maire chargé des finances.

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat global à reporter
Investissement	17 256.20 €		-11 719.23 €	5 536.97 €
Fonctionnement	65 206.10 €		26 095.10 €	91 301.20 €
TOTAL	82 462.30 €	0,00 €	14 375.87 €	96 838.17 €

Madame le Maire se retire au moment du vote

Le Conseil municipal,
Vu le rapport de M. RANQUET, adjoint au Maire en charge des finances
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- de donner acte à Madame le Maire de la présentation faite du compte administratif 2017 du service assainissement,

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- de voter et d'arrêter les résultats définitifs 2017.

10. Convention de mise à disposition de terrains pour les bornes semi-enterrées

Madame le Maire donne la parole à Monsieur COURTEY adjoint à la voirie, afin d'expliquer le déroulement de la mise en place des bornes semi-enterrées destinées à améliorer la collecte des déchets ménagers, des emballages et du verre.

Ce dispositif appelé point d'apport volontaire (PAV) nécessite des terrains d'implantation que la collectivité doit mettre à disposition du Grand Périgueux après acquisition ou par servitude d'occupation acceptée par le propriétaire foncier.

Il convient de passer une convention tripartite proposée par les services du Grand Périgueux pour une mise à disposition de terrain valant servitude.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Le Conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer les différentes conventions de mise à disposition de terrains pour l'implantation des bornes semi-enterrées.

La séance est levée à 22 h 15

Le Maire,
Christelle BOUCAUD